

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 24 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU JEUDI 22 JUIN 2023 A 19H00**

Date de la convocation : 16/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GIROD Louis, Maire.

Présents : M. GIROD Louis, Maire
M. VIEILLE-MECET Fabien, M. CLAUDET Laurent, Adjoint
MMES FAIGNEZ Pascale, GRENON Justine, GUIGNARD Chantal, Conseillères municipales,
M. BAUDIN Mathieu, Conseiller municipal

Excusées : Mme BRESSAND Jennifer, Adjointe
Mme GARNIER Corinne, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : M. VIEILLE-MECET Fabien

Ordre du jour de la séance n° 24 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 23 du 13 avril 2023

2. Administration générale.

- Secrétariat : Retour de Laura Akkus et nouveau temps de travail.
- Taxe d'aménagement : Possibilité de procéder à de légères évolutions applicables en 2024.
- Inventaire des zones économiques communales.
- Réflexion au sujet des communes nouvelles suite à la proposition du maire de Bulle.
- Point ajouté : Ligne de trésorerie à renouveler ?

2. Bâtiments publics et patrimoine.

- Résultat de l'enquête publique obligatoire dans le cadre de la vente de la maison Comte.
- Terrain Courdier : Proposition d'une agence immobilière.
- Terrain Robbe : Prorogation de la convention avec l'EPF.
- Les fontaines : Réflexion sur le sujet suite au volte-face de l'EPAGE.
- Point ajouté : Audit gratuit pour rénovation énergétique (info du 19/06)

4. Voirie

- Trottoirs rue d'Arlier.
- Éclairage public rue Armand Claudet.

5. Questions diverses.

- Demande de Lucie Dole.
- SPA : Convention à renouveler.
- Point ajouté : Défibrillateur de Drugeon-Sports (info Drugeon Sports du 20/06)

Procès-Verbal :

En préambule, le maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter les 3 points indiqués « point ajouté » dans l'ordre du jour.

A l'unanimité, les élus acceptent cette demande.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 23 du 13 avril 2023.

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale.

- Secrétariat : Retour de Laura Akkus et nouveau temps de travail.

Le maire informe que Laura a repris son poste le 2 mai suite à son absence de 9 mois dont 5 mois de congé parental qui ont suivi son arrêt maternité.

Elle aurait souhaité prolonger son congé parental de 2 mois mais comme sa remplaçante avait trouvé un emploi à partir du 2 mai, elle est revenue sous la condition que son temps de travail soit réduit à 16h par semaine dont 2 h de télétravail.

Elle est présente en mairie les lundis, jeudis et vendredis après-midi : Les permanences ne sont pas modifiées. Le maire la remercie pour son professionnalisme.

- Taxe d'aménagement : Possibilité de procéder à de légères évolutions applicables en 2024.

Après discussion, il est décidé de ne pas appliquer de modifications. Le taux reste à 2%.

- Inventaire des zones économiques communales.

Cet inventaire, imposé par la loi Climat & Résilience pour atteindre le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050, doit recenser tous les espaces à vocation économique présents sur les 10 communes, avec :

- Un état parcellaire des unités foncières (surface, propriétaire)
- L'identification des occupants
- La détermination du taux de vacance.

Cet inventaire doit être approuvé par délibération lors du conseil communautaire du 29/08/2023.

Après vérification de la liste communiquée par la CFD, il apparaît que les éléments indiqués pour la commune de Bannans sont conformes.

Nous transmettrons donc notre validation à la CFD.

- Réflexion au sujet des communes nouvelles suite à la proposition du maire de Bulle.

Le maire de Bulle propose de lancer une petite étude permettant ainsi d'éclairer la pertinence ou pas de cette hypothèse. En fait, il s'agit de connaître les points positifs et négatifs de cette réflexion avant d'engager une éventuelle discussion. Le conseil valide le lancement d'une étude.

- Ligne de trésorerie à renouveler.

La ligne de trésorerie de 150 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance.

Pour éviter de payer des frais en l'absence d'utilisation de cette ligne de trésorerie, le maire propose de ne pas la renouveler. A l'unanimité, les élus acceptent cette proposition.

3. Bâtiments publics et patrimoine.

- Résultat de l'enquête publique obligatoire dans le cadre de la vente de la maison Comte.

Cette enquête obligatoire a eu lieu du 11 mai au 26 mai inclus. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Mettre en place les servitudes en précisant les règles de constructibilité de ces espaces. (Accès préservé en l'état et respect des accès aux réseaux concessionnaires → Servitude de tréfonds).
- Définir les modalités d'entretien-réparation des voiries.

Le maire précise que ces recommandations seront inscrites dans l'acte de vente de la maison.

- Terrain Courdier : Proposition d'une agence immobilière.

Il s'agit de la parcelle cadastrée 41 ZH 38 d'une superficie de 1.160 m².

La commune s'est portée acquéreur de cette parcelle via un portage de l'EPF (Établissement Public Foncier) du Doubs le 20/06/2016 pour une période de 8 ans prenant fin le 20/06/2024.

Les travaux d'assainissement prévus dans ce secteur en septembre 2023 permettront de connecter cette parcelle au réseau d'assainissement : Elle deviendra donc commercialisable.

La commune a choisi de confier un mandat de vente à l'agence Century 21 de Pontarlier qui se chargera de commercialiser la parcelle aux conditions suivantes :

151.000 € net vendeur soit 130 €/m², les honoraires d'agence étant à la charge de l'acquéreur.

- Terrain Robbe : Prorogation de la convention avec l'EPF.

Le Maire informe que la convention fixant le portage de cette opération par l'EPF prend fin le 13/01/2024.

Il est donc nécessaire de prolonger de 2 ans la période de portage soit jusqu'au 13/01/2026.

A l'unanimité, les élus acceptent l'avenant de prolongation de portage.

- Les fontaines : Réflexion sur le sujet suite au volte-face de l'EPAGE.

Suite aux travaux de reméandrement du Gouterot et de la Raie Nicolas réalisés par l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et à l'arrêt de l'alimentation des fontaines en eau, il était prévu avec l'EPAGE de remettre en fonctionnement ces fontaines en circuit fermé.

Une subvention européenne du programme Life permettait de financer les travaux.

Mais l'EPAGE nous a récemment informés que cette option ne recueille pas l'avis favorable de la majorité de son bureau, majorité qui conditionne l'octroi de la subvention européenne.

Le sujet de l'eau est aujourd'hui très sensible : Les sécheresses à répétition ainsi que les arrêtés préfectoraux vont à l'encontre de ces projets. La commune ne remet pas en cause le bien-fondé des travaux initiaux visant à économiser la ressource en eau sur le bassin du Drugeon. Il faut donc se résoudre à réfléchir à un nouveau devenir et rester exemplaire dans la gestion de l'eau et le bon usage de l'argent public.

Compte tenu de ces contraintes, et à l'unanimité des présents, le conseil souhaite bénéficier des aides prévues mais en les orientant sur les priorités que sont le suivi et l'entretien de la digue de Bannans ainsi que la surveillance du risque inondation du village en partenariat avec l'EPAGE.

Une réponse dans ce sens sera donnée à cet organisme.

- Audit gratuit pour rénovation énergétique (info du 19/06)

Une société spécialisée nous a contactés pour réaliser un audit énergétique gratuit. Nous avons donné notre accord mais il est fort possible que cette offre commerciale reste sans suite (peu de choses étant gratuites ...)

6. Voirie

- Trottoirs rue d'Arlier.

Il est proposé de mettre en œuvre des aménagements enrobés sur les accès riverains de la rue concernée. Un devis de 15 609€ concernant la pose d'enrobé avec préparation, sans bordures ni caniveaux a été reçu.

- Éclairage public rue Armand Claudet.

La partie haute de la rue Armand Claudet n'étant pas à ce jour desservie, le conseil décide d'installer 3 candélabres solaires autonomes. Un devis de 12.804,45€ HT d'une société spécialisée va être accepté.

7. Questions diverses.

- Demande de Lucie Dole.

Suite à des écoulements importants des bassins versants en période de forte pluie, la famille Dole va entreprendre des travaux de canalisations des eaux de pluie et demande de déverser dans le réseau unitaire pluviale : La commune n'y voit pas d'objection.

- SPA : Convention à renouveler.

La convention qui se termine au mois de juillet doit être renouvelée : Pas d'objection.

- Défibrillateur de Dugeon-Sports (info Dugeon Sports du 20/06).

Dugeon Sports remercie la commune pour le cofinancement du défibrillateur avec la commune de Bulle.

Il est désormais opérationnel. Une formation à l'utilisation de ce matériel est prévue le 10 juillet avec quelques places réservées aux élus(es) intéressés(es).

- Incivilités

Il est remonté plusieurs faits de dégradations des jeux sur le parc du Château ainsi que des comportements d'enfants et d'adolescents qui interpellent et qui inquiètent une partie des parents.

La commune rappelle qu'il s'agit d'un lieu de vie collectif, où l'harmonie et la tolérance doivent prévaloir.

La question se pose d'installer des caméras de surveillance, afin que ce lieu de bien être soit sécurisé.

La séance est levée à 21h45

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Bannans, Doubs. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BANNANS' at the top and 'DOUBS' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.